

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME
COMMUNE DE MONTENDRE

DECISION n° 017240DE240720241 DU MAIRE DU 24 JUILLET 2024

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE CHARENTE MARITIME AU TITRE DU FONDS
DEPARTEMENTAL DE REPARTITION DU PRODUITS DES AMENDES DE
POLICE :**

Le Maire,

Vu la délibération n° 017240DE250520201 du 25 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour « demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite d'un montant de subvention de 800 000 € par fonds par projet » ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la réalisation d'un parking de 15 places pour véhicules légers et de 4 places pour vélos situé place de l'église à Montendre;

Considérant que les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au budget primitif 2024 ;

Considérant que le montant de cette opération représente un coût prévisionnel de 42 459,20 € HT ;

DECIDE

- De solliciter une subvention de 21 229,60 € (50 % du montant de l'opération) auprès du Conseil Départemental de Charente Maritime, dans le cadre du Fonds départemental de répartition du produit des amendes de police, pour les travaux de création d'un parking place de l'église selon le plan de financement suivant :

Organisme	Taux	Montant
Conseil Départemental de Charente Maritime	50 %	21 229,60 €
Commune de Montendre	50%	21 229,60 €
TOTAL		42 459,20 €

- Autorise le Maire ou la Première Adjointe à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

Fait à Montendre, le 24 juillet 2024,

Le Maire,
Patrick GIRAUDEAU


